



CONVOCATION

Compte rendu du Conseil municipal
du mardi 18 mars 2014 à 18h00 en Mairie.

Excusés : Lionel Dominici. Elisabeth FUKSA-ANSELME

TAUX D'IMPOSITION 2014

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2014.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

- Budget Service Eau/Assainissement et Budget Primitif : le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2013 de ces deux budgets, ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie, et décide d'affecter le résultat en report.
- C.C.A.S. : le Conseil Municipal et les Membres du C.C.A.S. approuvent le compte administratif 2013 de ce budget, ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie, et décide d'affecter le résultat en report.

BUDGETS 2014

- Budget Service (Eau)/Assainissement et Budget Primitif : le Conseil Municipal approuve ces deux budgets.
- C.C.A.S. : le Conseil Municipal et les Membres du C.C.A.S. approuvent ce budget.

SUBVENTION D'EQUILIBRE

Le Conseil Municipal vote une subvention d'équilibre de 34 384,14 Euros au Budget (Eau)/Assainissement.

CONVENTION ORANGE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'aménagement des équipements de communications électroniques en coordination avec l'aménagement de sécurité du chemin piétonnier des Bottières avec la S.A. ORANGE.

COTISATION MAURIENNE TOURISME POUR O.T. LES BOTTIERES

Le Conseil Municipal décide de payer la cotisation pour l'adhésion à Maurienne Tourisme pour l'Office de Tourisme Les Bottières.

Le règlement sera effectué directement à Maurienne Tourisme à compter de l'année 2014. L'Office de Tourisme Les Bottières devra adhérer pour sa part à Maurienne Tourisme.

Saint-Pancrace, le 20 mars 2014

Le Maire,
Robert TRUCHET